

**Règlement de l’exposition Draveil du 14 au 22 juin 2025**

**Article 1 :** **Lieu et date**

L’exposition aura lieu au château de Villiers, 4 rue de Villiers à Draveil du samedi 14 au dimanche 22 juin 2025

L’entrée à l’exposition est gratuite. Elle sera ouverte au public de 14 heures à 18 heures tous les jours.

**Article 2 :** **Participants**

L’exposition est ouverte à tous les clubs adhérents au Comité Départemental Photographique de l’Essonne (CDP91), et donc à leurs membres.

*Même si les adhérents du Photo Club Draveil exposeront à cette occasion, dans un souci d’impartialité, leurs photos seront hors vote pour l’attribution des prix organisés pour les photos des clubs du CDP91.*

Chaque club devra confirmer sa participation **au plus tard le 30 mars 2025**.

Chaque club pourra présenter au maximum 16 photos

* Si besoin, le Photo Club Draveil se réserve le droit d’ajuster ce volume - en plus ou en moins - en fonction du nombre de clubs participants

**Article 3 :** **Le thème de l’exposition**

Le thème de l’exposition est : **« A la manière de… »**

* Chaque club participant est libre de choisir un artiste (photographe ou peintre) et le type d’œuvres servant de référence.
* Tous les membres du club participant devront présenter des photos s’inscrivant dans le choix de son club.
* Le club participant fournira au club de Draveil, dès son inscription, un texte présentant l’artiste et la spécificité de ses œuvres\*, ainsi qu’une photo de l’artiste et 4 photos d’exemple de ses œuvres\*.

*\* bien sûr, celles qui servent de références au choix du club*

Ces éléments serviront à informer le public. Le Club de Draveil se chargera de la mise en forme de ces informations et du support qui accompagnera l’exposition.

* Le nombre de membres du club participant devra être au minima de 3.
* Chacun des membres du club participant devra présenter un minimum de 2 photos.

**Article 4 :** **Format et présentation des épreuves**

* Format des cadres : Maximum 30 cm x 45 cm sans verre.
* Format des tirages : Libre dans la limite du cadre
* Nombre de photos par club : 16
* Le choix de « couleur » ou « noir et blanc » doit être dans l’esprit des œuvres de l’artiste retenues par le club.
* Les épreuves devront impérativement mentionner au dos du support : le nom du club, le nom de l’auteur et le titre de la photo.
* Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.

*Il est fortement recommandé d’utiliser des câbles nylon pour l’accrochage.*

*Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l’épreuve et/ou de l’encadrement pour cause de système d’accrochage défectueux ou insuffisant.*

* Lors de l’accrochage, un soin tout particulier devra être apporté par le club à l’alignement de ses cadres.
* Par souci d'équité, aucune information pouvant identifier le club et l’auteur de la photo sera présente sur la partie visible de la photo ou sur le cadre ou dans le texte accompagnant l’artiste retenu par le club.

**Article 5 :** **Bordereaux des photos**

Chaque club devra impérativement remplir les bordereaux fournis *(ils sont en pièces jointes du règlement).*

A des fins d'organisation, les bordereaux de participation devront être envoyés par mail, **au plus tard le** **25 mai 2025** à :

Alain MOEUF mail : moeuf.alain@wanadoo.fr

Gilbert CASTAGNA mail : castagna.gc@sfr.fr

**Article 6 :** **Accrochage/décrochage**

L’accrochage et décrochage se feront par les exposants aux dates et heures ci-dessous :

* Accrochage : le vendredi 13 juin 2025 de 14H à 18H.
* Décrochage : le dimanche 22 juin 2025 à l’issue de la remise des prix.

*A l’issue de l'accrochage, le Photo Club de Draveil se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo à caractère tendancieux ou pouvant choquer les visiteurs. De même il se réserve le droit de mettre « hors vote » les photos qu’il jugera hors des thèmes.*

**Article 7 :** **Les prix**

A l’issue de l’exposition plusieurs prix *(liste à titre indicatif)* seront remis pour chacun des thèmes :

* **Prix du jury** (1er, 2ème et 3ème) en couleur et en noir & blanc

*Un jury sera constitué à cet effet par le Photo Club Draveil.*

* **Prix du public** (1er, 2ème et 3ème) en couleur et en noir & blanc

*Pendant l'exposition, les visiteurs seront invités à voter afin de désigner « leur coup de cœur ». Ces votes débuteront dès l’ouverture de l’exposition et seront clos le dimanche 22 octobre 2025 à 17h00.*

* **Prix de la ville de Draveil**

Un seul prix pourra être attribué à une photographie.

Un seul prix pourra être attribué à un photographe.

La liste des résultats des différents votes sera remise par le Photo Club Draveil au CDP91 qui se chargera de sa diffusion à l’issue de l’exposition.

Les lauréats des différents prix s’engagent à adresser dans les plus brefs délais leur photo *(sous forme de fichier jpg)* au CDP91 qui se chargera de sa diffusion à l’issue de l’exposition.

**La remise des prix se tiendra le dimanche 22 juin 2022, à 18h, dans la salle d’honneur du château de Villiers sis 4 rue de Villiers à Draveil.** À cette occasion un pot de l’amitié sera organisé par le Photo Club Draveil.

**Article 8 :** **Mentions légales**

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière les droits des personnes physiques ou morales.

L’organisateur se réserve le droit :

* d'éliminer toute œuvre tendancieuse ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition,
* de publier dans ses supports d'information ou ceux de la mairie de Draveil, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution, *sauf dans les cas où la mention "Reproduction interdite" est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve, et spécifiquement signalée aux organisateurs au moment de l'accrochage*,

Les auteurs des photographies devront :

* être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées ou des possesseurs des objets reproduits.
* s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
* s’engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.
* Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

**Article 9 :** **Responsabilités de l’organisateur**

Le Photo Club Draveil prendra les plus grandes précautions pour préserver les épreuves présentées. Mais le Photo Club Draveil ne saurait être tenu responsable d’un quelconque dommage qui pourrait subvenir durant l’exposition (vol, dégradations…).

Le Photo Club de Draveil ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l’exposition et/ou les dates de remise des prix et/ou le lieu de l'exposition.

**Article 12 :** La participation à cette exposition implique l’acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

 Président du Photo Club Draveil

**Calendrier**

* Accord ou pas de participation : au plus tard le 30 mars 2025
* Envoi limite des bordereaux : au plus tard le 25 mai 2025.
* Accrochage : vendredi 13 juin 2025 de 14h à 18h.
* Exposition : du 14 au 22 juin 2025, de 14 h à 18 h
* Vernissage de l’exposition le samedi 14 juin 2025 à 18 h 00
* Arrêt des votes du public le dimanche 22 juin 2025 à 17 h 00
* Remise des prix: le dimanche 22 juin 2025 à 18 H 00
* Pot de l'amitié : après la remise des prix
* Décrochage : après la remise des prix

**Pour tous renseignements complémentaires**, s'adresser à :

**Alain MOEUF** (Président du Photo Club Draveil)

Tel : 07 81 59 48 60

Mail : moeuf.alain@wanadoo.fr

**Gilbert CASTAGNA** (Vice-Président du Photo Club Draveil)

Tel : 06 73 21 29 40

Mail : castagna.gc@sfr.fr

**Pièces jointes**

**Bordereaux**

**>** Fichier couleur : Bordereaux Expo Draveil Juin 2025-couleur.xlsx

**>** Fichier noir & blanc : Bordereaux Expo Draveil Juin 2025-noir\_blanc.xlsx

*Merci d’avance de fournir vos fichiers dans un format tableur*